

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuñtsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 18 avril 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197526010**

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 \$, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 \$, taxes incluses (contrat : 2 883 500 \$, contingences : 576 700 \$).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197526010

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 \$, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 \$, taxes incluses (contrat : 2 883 500 \$, contingences : 576 700 \$).

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le Service avait tenté à deux reprises de recruter un entrepreneur pour la mise à niveau ou le remplacement des vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville. Visiblement, le marché n'était pas en mesure de répondre aux attentes du Service, et deux appels d'offres ont dû être annulés. Alors qu'on souhaitait recruter un entrepreneur pour remplacer cinquante-six (56) vannes lors du premier appel d'offres en janvier 2018, aucune offre n'a été reçue. Un deuxième appel d'offres moins ambitieux, lancé en avril 2018, visant le remplacement de vingt-et-une (21) vannes a aussi été annulée car la plus basse soumission reçue était de 46 % plus élevée que le montant estimé.

Enfin, un troisième appel d'offres a été lancé en janvier 2019 pour le remplacement de quinze (15) vannes. Quatre soumissions ont été reçues, et le Service a recommandé l'octroi du présent contrat à Loïselle inc.

Les membres ont longuement discuté de ces résultats et de la validité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Si pour certains membres, ce résultat constitue un progrès par rapport aux résultats déplorables des deux premiers appels d'offres, d'autres sont demeurés perplexes face aux résultats.

Les membres ont bien compris les explications du Service et ont apprécié les réponses données à leurs questions.

Néanmoins, un des membres de la Commission a porté un jugement très critique sur toute l'opération de ces trois appels d'offres et a choisi de s'opposer à la conformité du processus dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197526010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité avec la dissidence de M. Gagnon, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.